

FICHE 10

Modification de la priorité cycles

• Contexte

Lorsqu'une bande cyclable, une véloroute ou une Voie verte est coupée par une autre voie, dans le meilleur des cas, les cyclistes sont confrontés à une priorité à droite. Généralement un « Stop » est apposé le long de l'aménagement cyclable. Ceci est en contradiction avec la fiche 40 du Cerema,

rédigée en collaboration avec la Fédération française de cyclotourisme.

• Demande d'amendement

En cas d'aménagement cyclable parallèle ou contigu à un passage piéton, il est souhaitable que la priorité soit donnée aux plus vulnérables c'est-à-dire aux piétons et cyclistes.



FICHE 11

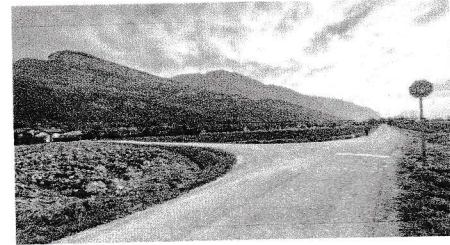
Le stop pour cyclistes

• Contexte

Actuellement le panneau M12 « Cédez passage vélo » est apposé sous les feux tricolores pour permettre, quand il existe, aux cyclistes de franchir sous conditions le feu lorsqu'il est rouge.

• Demande d'amendement

Comme la très grande majorité des aménageurs ne tiennent pas compte de la fiche 40 du Cerema, nous demandons qu'après étude entre le gestionnaire de voirie et les fédérations sportives concernées (voir fiche 13 ci-après) le panneau M12 puisse aussi



être installé sous un panneau Stop dans un premier temps sur les Voies vertes à titre expérimental.

FICHE 12

Les règles du double sens cyclable

• Contexte

Actuellement le double-sens cyclable est automatique en Zone 30, « sauf décision contraire de l'Autorité investie du pouvoir de police ».

Nous avons récemment effectué une formation aménageur durant laquelle le maire était contre le double-sens cyclable

alors même que dans sa commune le centre-ville est limité à 30 km/h et que des rues le permettent sans danger.

• Demande d'amendement

Nous souhaitons que soit rajouté au texte de loi « pour des raisons de sécurité » à la suite de « sauf décision contraire de l'Autorité investie du pouvoir de police ».

